

**Service instructeur**  
Développement Economique et  
Universitaire

N° 20191-07

**Service consulté**  
DIF

**Prime à l'installation des artisans**

Résumé : La 2<sup>ème</sup> Commission du Conseil Général, réunie le 2 juillet 2007, a examiné la demande de Mme Hulya EREN.

Cette demande est soumise pour décision à la Commission Permanente.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2007, la 2<sup>ème</sup> Commission a examiné le dossier de prime à l'installation des artisans de Mme Hulya EREN pour la reprise d'une boulangerie-pâtisserie à COLMAR.

Le tableau de synthèse ci-après présente de façon récapitulative ce projet.

<b>Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise</b>	<b>Localisation du projet</b>	<b>Description de l'activité</b>	<b>Montant des investissements retenus (HT) en €</b>	<b>Proposition de la Commission en €</b>
EREN Hulya SARL BOULANGERIE EREN YETER	48 route d'Ingersheim 68000 COLMAR	Reprise d'une boulangerie-pâtisserie	80 000,00	<b>7 620 €</b>

La 2<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER